

Pour la défense des droits des guides-conférencier·es et des travailleur·ses de l'interprétation et médiation culturelle !

Au printemps 2025, de nombreux contacts ont eu lieu entre Sud Culture Solidaires et le SPGIC (syndicat professionnel des guides-interprètes et conférenciers), qui se voit dans l'obligation de mettre fin à ses activités.

SUD-Culture Solidaires faisait alors le constat du besoin exprimé par ses adhérent·es du secteur de la médiation culturelle, de plus en plus nombreux·ses, et qui souhaitait créer une branche « médiation culturelle » qui permettrait de structurer une plateforme revendicative et d'agréger de manière plus large les travailleur·ses qui pratiquent ces métiers, en vue de lutter pour leur défense et la conquête de nouveaux droits.

Notre réflexion commune est issue d'une expérience cumulée depuis plusieurs années. En effet, les professionnel·les du guidage interviennent aussi bien dans le champs privé (pour des agences ou à leur compte), que dans le public (en tant que contractuels d'établissements publics ou dans des agences ayant délégation de service public). Leur point commun : faire partager une expérience culturelle à un public, transmettre et élaborer des savoirs. Les professionnel·les peuvent cumuler toutes les activités suivantes : conférences et visites guidées dans les monuments historiques, dans les musées,

visites de quartiers, parcours culturels en région, en croisières ou lors de voyages à l'étranger. Tout ceci en français ou plusieurs langues étrangères. Autre point commun : la **précarité de ces activités**. En effet, depuis le milieu des années 2000, le paysage de la médiation culturelle a profondément changé et les conditions d'exercice de ces métiers ont connu une dégradation continue, accélérée depuis le milieu des années 2010.

En cause, le **désengagement de l'État**, vis-à-vis des musées et des collectivités territoriales. La politique touristique des flux et de la massification culturelle a peu à peu remplacé les objectifs de démocratisation prônée dans les années 80 et 90.

Les conséquences en ont été une organisation de l'accueil des publics favorisant la **massification et la marchandisation de la culture**, au détriment d'expériences culturelles plus approfondies et tout bonnement plus humaines.

La fusion des différentes cartes professionnelles donnant droit de parole a porté un coup violent aux professionnels du guidage, en vue de **déréguler ces métiers et de créer un effet de dumping entre tous les professionnels**.

Pour autant, les établissements culturels ne cessent, depuis des années, de clamer officiellement leur volonté d'un accueil des publics de qualité et mettent en avant les prestations de « médiation culturelle » qui en seraient la cheville ouvrière.

Or les « médiateurs », comme on les appellent complaisamment, afin d'invisibiliser leur diversité et leurs compétences, voient leur condition d'existence profondément remise en cause par l'ubérisation de leur statuts professionnels afin de baisser les coûts en les précarisant : contrats de salarié.es remplacés par le statut d'auto-entrepreneur, recours massif aux CDDU, dans les agences privées aussi bien qu'au GPRmn

intervenant dans les musées nationaux ... autant d'exemples d'une précarisation entretenue et renforcée.

Le recours à la sous-traitance dans le cadre de la médiation culturelle ne cesse d'augmenter, afin de déresponsabiliser les employeurs. Dans ce cadre, les contrats de médiateurs, mêlant des missions aussi variées que la gestion des vestiaires, la médiation libre en salle, les visites-conférences, pour des salaires au SMIC horaire sont la norme.

Face à cette situation d'éclatement, qui ne génère que souffrance au travail et à terme détruira les métiers de la médiation, et partant, la raison d'être des filières universitaires d'histoire de l'art et de médiation culturelle ainsi que l'objectif de démocratisation des lieux de culture, les travailleur.ses de cette filière doivent et veulent se défendre !

SUD-culture ne joue pas le jeu du pouvoir capitaliste néo libéral en place, en segmentant les professionnels et les montant les uns contre les autres. Fidèle à ses statuts, Sud-Culture continue à vouloir syndiquer les travailleur.ses précaires, dans un souci interprofessionnel, qui inclut les travailleur.ses du secteur public, comme ceux du privé.

Depuis des années, les établissements jouent des différences de statuts, d'âge et d'expériences pour favoriser le dumping social et mettre en concurrence les individus, voire construire l'animosité entre travailleur.ses précaires. Sud-Culture propose de dépasser ces clivages.

En 2024 et 2025, SUD-Culture a porté plainte, avec SUD-PTT, auprès du procureur de la République, pour abus dans les pratiques de la sous-traitance, contre plusieurs musées et agences. Ceci n'est qu'un début. Nous devons riposter et permettre aux professionnels du guidage et de la médiation culturelle de vivre décemment de leurs métiers.

Nos revendications :

- La fin de la sous-traitance et l'internalisation des travailleur.ses dans les établissements culturels ;
- La mise en place d'un statut d'intermittent.es, comparable à celui qui avait été mis en place pour les guides-interprètes et abrogé en 2014 afin d'assurer un salaire de substitution digne pour les travailleur.ses du secteur et les rendre moins dépendant.es des agences de sous-traitance qui profitent de leur précarité ;
- Une augmentation des salaires de tout le secteur ;
- Une politique culturelle fondée sur l'ouverture et l'accès de toutes et tous.

Pour nous contacter : [mail](#)